



Tous en grève et à Paris le 25 janvier pour défendre l'enseignement spécialisé !

La politique d'inclusion scolaire systématique mise en œuvre par la loi Boisseau-Montchamp de 2005 et aggravée depuis par différents décrets et mesures, notamment les annonces du président Macron lors de la conférence sur l'acte 2 de l'école inclusive **remet en cause les prises en charge nécessaires, que ce soit à l'école ou en matière de soins dans des structures spécialisées des élèves.**

Les syndicats de l'Enseignement, de l'Action Sociale, des personnels Territoriaux et de Santé Force Ouvrière de la Haute-Garonne se prononcent pour le maintien de toutes les structures de soins mises en place depuis la création de la sécurité sociale en 1945 (ITEP, IME...) et les ouvertures nécessaires. Ils refusent de cautionner la destruction de l'éducation spécialisée, laissant de plus en plus d'enfants à la charge de leur famille avec toutes les difficultés que cela impose.

L'inclusion scolaire systématique conduit à la dégradation des conditions de travail et d'enseignement dans les établissements scolaires, pour l'ensemble des personnels et des élèves. Les personnels (AESH, enseignants, enseignants spécialisés, ATSEM...) qui subissent des violences physiques, verbales et morales témoignent de leur quotidien dans les registres Santé et Sécurité au travail. Le bilan de la politique d'inclusion scolaire systématique, est catastrophique aussi bien pour les élèves notifiés et leurs familles que pour les personnels et les autres élèves de la classe.

La prise en charge en matière de soin doit être réalisée par des professionnels qualifiés et payés comme tels. La pédagogie ne peut se substituer aux soins.

Les AESH revendiquent également une reconnaissance de leur métier avec un statut et un vrai salaire.

Nos fédérations revendiquaient l'abandon de l'article 53 du projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui confiait à l'éducation nationale la tâche de décider de l'aide humaine apportée aux élèves en lieu et place des professionnels de la Maison du handicap. Le Conseil Constitutionnel a retoqué, à juste titre, cet article. Nous combattons constamment de tels projets quelle que soit la forme par laquelle ils reviendraient.

Face à la destruction programmée des établissements spécialisés et des structures de soins, et pour répondre au besoin de maintenir une qualité d'enseignement et de soins spécialisés pour l'ensemble des élèves, les personnels de l'enseignement, du médico-social et de la santé manifesteront à Paris le 25 janvier contre cette politique d'inclusions forcées.